

Modification PLU CHAVELOT

Avis du Département des Vosges - 1er juin 2022

De : SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>

Envoyé : mercredi 1 juin 2022 08:05

À : CHAVELOT (mairie.chavelot@wanadoo.fr) <mairie.chavelot@wanadoo.fr>

Cc : CLAUDE Sébastien <sclaude@vosges.fr>

Objet : Avis du Département sur la procédure de modifications du PLU de votre commune.

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Département des Vosges concernant la modification de votre PLU

Règlementation communale des boisements :

La commune dispose d'une réglementation communale des boisements fixée par arrêté préfectoral du 30/09/1991. Conformément à l'article R.126-6 du Code Rural, ces périmètres doivent être reportés dans le PLU.

Guillaume ARTEL
Chargée de mission forêt
Service Agriculture et Forêt
Tél. : 03 29 29 89 87

Réglementation environnement :

Contractualisations et Développement Durable :

Les objectifs du point 6 sont contradictoires : « Le règlement du PLU intégrait des dispositions complexes en matière d'aspect extérieur des constructions. La volonté de la commune est de favoriser la construction et notamment les modes constructifs modernes, qui favorisent notamment la production de constructions plus sobres énergétiquement. Les règles sur les toitures ont été simplifiées pour donner une **plus grande liberté d'implantations et de formes architecturales**, de même que pour les façades. Les clôtures ont été mieux encadrées en matière de hauteurs pour **favoriser une certaine homogénéité**. »

→ Il n'est pas possible de favoriser un certaine homogénéité en offrant une plus grande liberté d'implantation et de formes architecturales qui est .

Les modifications apportées à l'article 11 " aspect extérieur " vont totalement à l'encontre de la cohérence et la qualité paysagère des constructions. Ces modifications ouvrent la porte à une grande hétérogénéité des constructions.

Nathan GIGANT
Chargé de mission paysage
Tél. : 03 29 29 00 67

Milieux aquatiques :

La modification ne touche pas d'ENS cependant l'impact des modification ne prend pas en compte l'ENS présent sur la commune dont voici la fiche

[Fiche Ens 88*A12 - PRAIRIE GERARD - Vosges ENS](#)

Contact :

Jérémy MULLER

Chargé de mission milieux aquatiques

Service Environnement,

Tél. : 03 29 30 35 19

Service Ingénierie routière :

Pas de remarques

Contact :

Laurence VERNIER

Adjointe Service Ingénierie Routière

Service Ingénierie Routière

Tél. : 03 29 29 87 85

Cordialement

Jérémy SCHOTT

Technicien sécurité routière et gestion du domaine public

Service Ingénierie Routière

03.29.30.34.67 – 06.24.09.08.90

jschott@vosges.fr



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES